



17^e SESSION PLÉNIÈRE DE LA CONFÉRENCE DES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES RÉGIONALES EUROPÉENNES

Fiche synthèse

- ACTIVITÉ**
- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les institutions européennes (DANRIE)
 - Bruxelles (Belgique)
 - 20 au 22 octobre 2013
- PARTICIPANTES**
- M^{me} Carole Poirier, vice-présidente de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ)
 - M^{me} Catherine Durepos, responsable du Service des affaires bilatérales, européennes et du Commonwealth.
- CONTEXTE**
- La Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE) est une organisation regroupant les présidents des parlements régionaux à pouvoir législatif de l'Union européenne (UE) (74 régions représentant plus de 200 millions de personnes).
 - Plus précisément, la CALRE rassemble :
 - les parlements des communautés autonomes de l'Espagne;
 - les conseils régionaux de l'Italie;
 - les parlements des Länder de l'Autriche et de l'Allemagne;
 - les assemblées des régions et communautés de la Belgique;
 - le Parlement autonome d'Åland (Finlande);
 - les assemblées régionales des Açores et de Madère (Portugal);
 - les assemblées de l'Écosse, du Pays de Galles et de l'Irlande du Nord (Royaume-Uni).
 - Plusieurs membres de la CALRE sont des partenaires de l'ANQ au niveau bilatéral, tels que les parlements de la Bavière, de la Catalogne, de la Wallonie et de la Fédération Wallonie – Bruxelles.
 - Les objectifs de la CALRE s'articulent principalement autour de la volonté d'une plus grande reconnaissance des parlements régionaux dans le processus d'intégration européenne afin de garantir le principe de subsidiarité des régions au sein de l'UE.

CONTEXTE (SUITE)

- La CALRE est composée de trois organes principaux : la présidence, le comité permanent et l'Assemblée plénière. Cette dernière réunit les présidents des parlements membres sur une base annuelle afin de faire le point sur le travail réalisé au cours de l'année, d'adopter une déclaration institutionnelle et d'élire un nouveau président.
- Il s'agit de la quatrième participation de l'ANQ aux sessions plénières de la CALRE, après celles de Venise (Vénétie) en 2006, de L'Aquila (Abruzzes) en 2011 et de Mérida (Estrémadure) en 2012.

THÈMES

- La cyberdémocratie
- La démocratie régionale
- La cohésion entre zones rurales et zones urbaines
- Le fédéralisme fiscal
- Le principe de subsidiarité
- L'équité et l'égalité des genres.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Approfondir nos connaissances sur la CALRE, sur son mode de fonctionnement ainsi que sur les thématiques qu'elle aborde.
- Poursuivre l'évaluation de la pertinence d'un renforcement des relations entre l'ANQ et la CALRE.
- Renforcer les relations bilatérales de l'ANQ avec ses partenaires institutionnels et développer son réseau auprès des acteurs de la politique régionale européenne.
- S'enquérir des réalités politiques et parlementaires avec lesquelles doivent composer les élus régionaux européens.
- Contribuer au rayonnement institutionnel de l'ANQ auprès de régions européennes à pouvoir législatif et de leurs parlementaires.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- La participation de l'ANQ à cette assemblée plénière de la CALRE a permis de mieux appréhender les préoccupations des législateurs régionaux de l'UE en plus d'approfondir sa compréhension du fonctionnement et des enjeux de cette organisation.
- La participante québécoise a notamment pu prendre la mesure des défis qui se posent aux parlements des régions européennes, entre autres, en matière d'adaptation aux directives de l'UE, de participation citoyenne de même que de présence des femmes dans les assemblées législatives régionales. À cet égard, elle a assisté à une présentation sur les variations régionales de la proportion de femmes dans les parlements et sur les initiatives de certains de ceux-ci pour rehausser leur présence.

**COMMENTAIRES/CONCLUSIONS
(SUITE)**

- Cette troisième participation consécutive à l'assemblée plénière de la CALRE aura de plus donné l'occasion à l'ANQ d'entretenir et d'élargir son réseau de contacts, tant avec les assemblées législatives régionales européennes qui font partie de ses partenaires bilatéraux institutionnels, qu'avec d'autres parlements avec lesquels elle ne maintient pas de liens dans le cadre habituel de ses relations interparlementaires.
- Elle aura par ailleurs été l'occasion de faire la promotion, auprès de certains participants, du Séminaire interparlementaire sur le 20^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, dont l'ANQ sera l'hôte, en janvier 2014.

COÛT

- Per diem et autres frais	2 646,09 \$
- Transport	2 817,64 \$
Total	5 463,73 \$